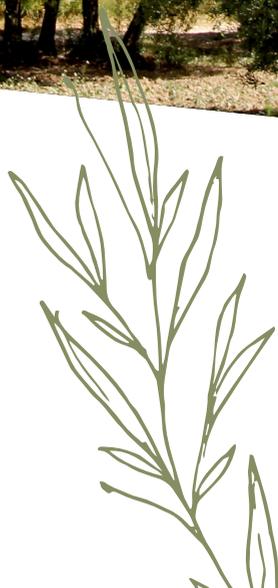




# RANDONNÉE À VELAUX

---

*entre village et collines*



# ITINÉRAIRE



9,7 km



2h30



113 m

**1. Départ randonnée : parking du cimetière Saint-Martin le haut.** Prendre la Grand Rue puis la rue Voltaire (à la hauteur du n°13) puis à gauche la rue Berthelot.

**2.** Depuis la place Max Caire, emprunter la montée du Château par des escaliers, continuer sur la rue Pierre Loti (panorama Etang de Berre). Arrivé place de Verdun (où vous pouvez admirer la fresque d'Alberto Ruce), prendre la montée du chemin de la Garenne (le poste de police est à votre droite). Le parc de la Garenne vous offre un magnifique panorama et une aire de pique-nique. Retourner sur la place de Verdun puis emprunter sur la gauche la rue Léon Gambetta, puis la rue Curie. Prendre à gauche la rue Victor Hugo jusqu'à la place François Caire.

**3.** Passer devant l'église, plus loin devant le monument aux morts et descendre l'avenue de la Gare.

**4.** Au rond-point, poursuivre sur l'avenue de la Gare.

**5.** Depuis le parvis Olivier Ferrand, longer l'Espace Nova Velaux. Poursuivre tout droit en direction du lotissement « Les platanes ». Emprunter un chemin de traverse. Rejoindre l'avenue Jean Pallet puis prendre à droite pour arriver devant la fontaine Biscahy.

**6.** Traverser la route pour vous trouver devant le château des Quatre Tours. Au rond-point, traverser et prendre l'avenue Baptistin Angles et poursuivre sur le chemin de Roquepertuse sur environ 650 m, depuis le rond-point.

**7.** Au lieu dit du Collet de l'Aigle, sur la gauche, emprunter le passage à niveau sans barrière, traverser la voie ferrée et prendre à droite le chemin de terre qui longe la voie ferrée sur environ 1,250 km.

*Possibilité de quitter le chemin à 430 m, au niveau du passage sous la voie ferrée, afin de rejoindre le site archéologique de Roquepertuse, puis reprendre le circuit par le chemin de Roquepertuse.* Sur la route goudronnée (la centrale de la Marie-Thérèse se trouve à 600 m), retraverser la voie ferrée, puis à gauche reprendre le chemin de Roquepertuse qui devient ensuite le chemin du Moulin. Garder cette piste sur environ 1,4 km et rester toujours à droite.

**8.** À l'intersection, poursuivre sur la gauche le chemin qui se dirige et monte vers le site de Sainte Propice.

**9.** À l'intersection du chemin qui fait le tour du massif (point remarquable), possibilité de faire le tour du massif (1,8 km). Reprendre le chemin du moulin pour redescendre, poursuivre tout droit sur environ 1 km.

**10.** À l'intersection du parcours de santé, prendre à gauche et descendre en direction du village. Poursuivre par l'avenue Jules Andraud. Passer devant le complexe sportif Albert Camus. Au rond point, en face, prendre l'avenue de la République, jusqu'à la place F.Caire.

**11. Arrivée :** Sur la gauche, emprunter la montée de la Palun. Depuis le plateau de la Palun (ancienne aire de battage), traverser sur la gauche et redescendre par la rue Montée des Aires.

**Retour au parking.**



## Bon à savoir : suivez le balisage bleu !

Soyez attentif : entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, les massifs forestiers connaissent une vulnérabilité extrême aux risques d'incendie. Leur accès est règlementé en fonction des conditions météorologiques. Pour randonner en toute sécurité, renseignez vous avant votre départ.





**Mairie de Velaux**  
997 avenue Jean Moulin, 13880 Velaux  
[www.velaux.fr](http://www.velaux.fr)